CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36702** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1993

Raison sociale : DEMARTY-PERILLAT CHARPENTE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 11/03/2019

Capital : 38 112

355 RUE DE L'INDUSTRIE
74950 SCIONZIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : 390 215 879 00037

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8401221

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 174227135 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 174227135 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/07/2026

Téléphone : 06 70 75 96 68 **Fax :**

Portable : 06 70 75 96 68

Responsabilité légale :
DEMARTY VICTOR GÉRANT

Site Internet : http://www.demarty-perillat-charpente.fr

E-mail : dpcharpente74@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 978 344 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	07/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur	5	04/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 10:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E36702** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE **20/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1993
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 11/03/2019
Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY

Siret : **390 215 879 00037**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8401221

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 174227135 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 174227135 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/07/2026

Raison sociale : **DEMARTY-PERILLAT CHARPENTE**

355 RUE DE L'INDUSTRIE
74950 SCIONZIER

Téléphone : 06 70 75 96 68 **Fax :**
Portable : 06 70 75 96 68

Site Internet : http://www.demarty-perillat-charpente.fr
E-mail : dpcharpente74@gmail.com

Responsabilité légale :
DEMARTY VICTOR GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 10:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.